

## Tiré – à – part

**Jean-Christophe Debar**

- Les exploitations de grandes cultures en France et aux États-Unis

*NEE n°17, décembre 2002, pp. 49-74*

### Résumé

L'étude compare les performances économiques et financières des exploitations professionnelles spécialisées en céréales et en oléo-protéagineux (COP) en France et aux États-Unis. Elle met en évidence que les exploitations américaines sont trois fois plus grandes que leurs homologues françaises, emploient en moyenne le même nombre d'actifs et dégagent le même revenu courant avant impôts, soit environ 26 000 euros par exploitation. Leur montant d'aides directes est supérieur à celui des fermes françaises et représentent 176% du revenu courant avant impôts, contre 160% en France. Entre 1996 et 2000, la valeur moyenne des paiements directs par exploitation professionnelle COP a été multipliée par 3,5 aux États-Unis, alors qu'elle a peu augmenté en France. En l'absence d'aides directes, seules 20% des exploitations françaises, contre 35% des fermes américaines, couvriraient l'ensemble de leurs charges, amortissements compris. Pour s'adapter au nouvel environnement économique créé par la réforme de la PAC et la libéralisation des échanges à l'OMC, les exploitations françaises doivent accroître leur valeur ajoutée, sensiblement inférieure à celle de leurs concurrentes américaines. Concilier compétitivité et maintien du «modèle agricole européen» est l'un des principaux défis que doit relever l'agriculture communautaire.



---

Direction des Affaires Financières

---

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études

---

## NOTES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

**Directrice de la publication** : Mireille RIOU-CANALS, DAF

**Rédacteur en chef** : Alain BLOGOWSKI, DAF

**Secrétariat** : Huguette BILLAUD, DAF

**Membres du comité de lecture** :

Éric BARDON, SCOM

Véronique BORZEIX, DPEI

Philippe BOYER, DAF

Bernard DECHAMBRE, DAF

Denis HAIRY, DGAL

Olivier ROUSSET, DEPSE

Hervé LE GALL, DAF

Jacques LOYAT, DGER

Florence CLERMONT-BROUILLET, DPEI

Sylvain MOREAU, DAF

Philippe ROGIER, DERF

Évelyne SIROTA, DAF

**Composition** : DAF/SDEPE

**Impression** : Ministère de l'agriculture, de l'alimentation,  
de la pêche et des affaires rurales

Dépôt légal : à parution

ISSN : 1275-7535

Renseignements et diffusion : voir page 4 de couverture

**LES EXPLOITATIONS DE GRANDES CULTURES  
EN FRANCE ET AUX ÉTATS-UNIS :  
COMPARAISONS DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES  
ET ENJEUX POLITIQUES**

**Jean-Christophe Debar**

Consultant, Agri US Analyse

*Étude pour le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la  
pêche et des affaires rurales : «Politique agricole, modalités de  
fonctionnement et dynamique des exploitations agricoles aux États-  
Unis»- Réf. : 99.H1.01.02*

## **L'ESSENTIEL DE L'ARTICLE**

*L'article compare les performances économiques et financières des exploitations professionnelles spécialisées en céréales et en oléo-protéagineux (COP) en France et aux États-Unis. Les données sont relatives à l'année civile 2000. Elles sont également représentatives de la situation existant en 2001.*

*Les principaux résultats sont les suivants :*

- *Les exploitations américaines de COP sont trois fois plus grandes que leurs homologues françaises, emploient en moyenne le même nombre d'actifs et dégagent le même revenu courant avant impôts, soit environ 26 000 euros par exploitation ;*
- *Leur montant d'aides directes (51 100 euros) est supérieur à celui des fermes françaises (42 400 euros). Ce constat reste vrai même si l'on ne considère que les aides reçues par l'exploitant (45 400 euros), après déduction des paiements versés aux propriétaires fonciers dans le cadre du métayage ;*
- *Les aides directes aux producteurs de grandes cultures représentent 176 % de leur revenu courant avant impôts aux États-Unis contre 160 % en France. L'écart est encore plus grand pour les exploitations spécialisées en blé : 190 % contre 163 %. Dans toutes les classes de recettes, à l'exception des très grandes exploitations, le poids des aides directes en pourcentage du revenu est plus élevé outre-Atlantique ;*
- *Les aides directes ne représentent qu'une partie du soutien global aux producteurs de COP. En 2000, l'Estimation du soutien aux producteurs (ESP) de céréales et d'oléagineux calculée par l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui inclut les autres types d'aides, représentait en moyenne 46 % des recettes des producteurs dans l'Union européenne contre 35 % aux États-Unis.*

*Les fermes américaines spécialisées en COP mobilisent des capitaux (838 800 euros par exploitation) trois fois supérieurs à ceux des fermes françaises. Par hectare, les capitaux investis sont similaires dans les deux pays (2 300 euros).*

*Entre 1996 et 2000, la valeur moyenne des paiements directs par exploitation professionnelle de grandes cultures a été multipliée par 3,5 aux États-Unis, alors qu'elle a peu augmenté en France. Cette explosion du soutien résulte principalement de l'effet combiné des subventions de marketing loan, qui fournissent une garantie de prix, et des aides d'urgence au revenu octroyées chaque année depuis 1998. Ces deux éléments ont été confortés dans le nouveau farm bill entré en vigueur en 2002 ; ils pourraient mettre Washington en position difficile dans les négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce.*

*En l'absence d'aides directes, seules 20 % des exploitations françaises de COP, contre 35 % des fermes américaines, couvriraient l'ensemble de leurs charges, amortissements compris. Pour s'adapter au nouvel environnement économique créé par la réforme de la politique agricole commune et la libéralisation des échanges à l'OMC, les exploitations françaises doivent accroître leur valeur ajoutée, sensiblement inférieure à celle de leurs concurrentes américaines. Concilier compétitivité et maintien du « modèle agricole européen » est l'un des principaux défis que doit relever l'agriculture communautaire.*

# **LES EXPLOITATIONS DE GRANDES CULTURES**

## **EN FRANCE ET AUX ÉTATS-UNIS :**

### **comparaisons des performances économiques et enjeux politiques**

---

#### **INTRODUCTION**

De part et d'autre de l'Atlantique, les agriculteurs sont soumis à des contraintes d'intensité différente mais de même nature. D'un côté, la libéralisation des marchés et des politiques agricoles, impulsée notamment par les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), oblige les exploitations à améliorer sans cesse leur compétitivité. D'un autre côté, les producteurs sont soumis aux exigences croissantes de la société en matière de préoccupations «non commerciales» : protection de l'environnement, sécurité sanitaire et qualité des aliments, bien-être des animaux, etc.

En France comme aux États-Unis, la capacité des agriculteurs à relever ces multiples défis dépend à la fois de la situation économique des exploitations et de l'ampleur et des modalités de l'intervention de l'État à leur égard. Pour éclairer ces enjeux, le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (MAAPAR) mène depuis plusieurs années des études comparatives sur le secteur des grandes cultures et les politiques qui leur sont appliquées. La présente étude actualise et approfondit les travaux précédemment publiés sur ce thème<sup>1</sup>.

L'étude comprend trois parties :

- la première partie dresse un portrait comparé des exploitations spécialisées en céréales et en oléo-protéagineux en France et aux États-Unis, sur la base des données de l'année 2000 ;
- la deuxième partie récapitule l'évolution récente du soutien aux exploitations de grandes cultures françaises et américaines ;
- la troisième partie analyse les conséquences, pour la politique agricole, de la situation économique et financière des exploitations des deux côtés de l'Atlantique.

---

<sup>1</sup> Voir notamment : Jean-Christophe Debar et Alain Blogowski, Les exploitations de grandes cultures en France et aux États-Unis : performances comparées, Notes et études économiques n°12, Ministère de l'agriculture et de la pêche, octobre 2000.

## LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS DE GRANDES CULTURES EN FRANCE ET AUX ÉTATS-UNIS

On présente en premier lieu la méthodologie utilisée dans l'étude. Puis on compare les principaux résultats économiques et financiers des exploitations françaises et américaines de grandes cultures.

### Méthodologie

Le champ de l'étude est celui des exploitations professionnelles spécialisées en céréales, oléagineux et protéagineux (COP). Comme dans l'étude précédente relative à 1996, une exploitation est considérée comme «professionnelle» si ses recettes sont supérieures à 40 000 dollars, soit 43 400 euros sur la base du taux de change moyen du dollar en 2000<sup>2</sup>. Elle est dite spécialisée en COP si la somme de la valeur des livraisons de céréales autres que le riz, d'oléagineux et de protéagineux et des aides directes COP représente plus de la moitié des recettes totales de l'exploitation<sup>3</sup>.

Les aides directes (ou paiements directs) comprennent les subventions d'exploitation reçues par les agriculteurs pendant l'année considérée. Elles couvrent essentiellement les aides versées dans le cadre des programmes de soutien des revenus et les paiements agri-environnementaux. Les aides directes ne représentent qu'une partie du soutien à l'agriculture :

- elles ne comprennent pas l'ensemble des dépenses budgétaires dans ce secteur : en sont exclus les subventions qui abaissent le coût de certains services (réduction de primes d'assurance, bonification de prêt, etc.) ainsi que les concours publics qui visent à réguler les prix à la production (restitutions à l'exportation, aides au stockage, etc.) ;
- elles n'intègrent pas les aides fiscales accordées directement ou indirectement aux agriculteurs ;
- elles n'incluent pas les transferts des consommateurs aux agriculteurs résultant du soutien des prix de marché, c'est-à-dire de l'écart existant, le cas échéant, entre le prix intérieur et le prix mondial des produits agricoles.

Les données statistiques sont extraites, pour la France, du Réseau d'information comptable agricole (RICA) et, pour les États-Unis, de l'enquête annuelle de terrain (*Agricultural Resource Management Study*, ARMS) du département américain de l'Agriculture (USDA)<sup>4</sup>. Pour permettre les comparaisons, ces données ont été retraitées par le Bureau de l'analyse économique et de la prospective du MAAPAR et par le Service de recherche économique de l'USDA.

Compte tenu des incertitudes inhérentes, d'une part à la représentativité des échantillons au sein de chaque pays et, d'autre part, à certaines différences méthodologiques entre la France et les États-Unis, les résultats doivent être interprétés avec prudence. Par convention, tout écart inférieur à 10 % entre les deux pays est considéré ici comme non significatif<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> En 2000, 1 dollar valait 1,085 euro.

<sup>3</sup> Pour les États-Unis, l'indicateur retenu est la somme de la valeur des livraisons de COP et de l'ensemble des aides directes en pourcentage des recettes. Le biais ainsi introduit, par rapport à la France, est considéré comme négligeable. En effet, les aides directes aux grandes cultures, outre-Atlantique, représentent de loin la majeure partie des paiements directs.

<sup>4</sup> L'échantillon statistique d'exploitations professionnelles de grandes cultures de l'ARMS, telles que définies dans cette étude, comprend 2 182 fermes. Celui du RICA inclut 1 296 fermes.

<sup>5</sup> L'incertitude sur la signification des résultats varie selon l'indicateur considéré (production, aides, revenu, etc.). Une marge d'erreur moyenne de 10 % est retenue à titre indicatif.

## Les exploitations professionnelles de grandes cultures, aux États-Unis, ont une productivité du travail nettement supérieure à celle des exploitations françaises

Selon la définition adoptée dans cette étude, en 2000 la France comptait 47 000 exploitations professionnelles de grandes cultures contre 220 000 aux États-Unis. Avec une surface agricole utilisée (SAU) de 360 hectares, les exploitations américaines sont trois fois plus grandes que leurs homologues françaises mais occupent pratiquement le même nombre d'actifs. De ce fait, la SAU disponible par actif agricole est 2,8 fois plus grande outre-Atlantique (*tableau 1*).

Tableau 1 - les exploitations professionnelles de COP en France et aux États-Unis en 2000

	FRANCE	ÉTATS-UNIS
Nombre d'exploitations	46 942	220 144
<b>SAU estimée (Ha)</b>	120	363
- en propriété (%)	16	38
- en fermage (%)	84	34
- en métayage (%)	0	28
<b>Production de COP (Qx)</b>	9 644	13 252
- blé	3 291	1 798
- maïs	1 599	8 399
- autres céréales	3 965	343
- oléo-protéagineux	789	2 712
UTA	1,42	1,57
- non salariée	1,22	1,26
- salariée	0,20	0,31
<b>SAU / UTA (Ha)</b>	84	231
<b>Production de COP / UTA (Qx)</b>	6 792	8 441
<b>Valeur ajoutée brute / UTA (euros) 1/</b>		
- avec aides directes	56 800	88 700
- sans aides directes	26 900	56 200

COP : céréales autres que le riz, oléagineux et protéagineux ; SAU : surface agricole utilisée ; UTA : unité de travail annuel  
1/ Production de l'exercice moins charges variables

Source : Agri US Analyse d'après MAAPAR et USDA

Ces écarts de surface sont partiellement compensés par les rendements plus élevés obtenus en France. Ainsi, le rendement en blé des exploitations de l'échantillon américain est de 28 q/ha contre 74 q/ha pour les exploitations françaises. Au total, les exploitations américaines produisent en moyenne 13 300 quintaux de céréales et d'oléo-protéagineux, soit environ 40% de plus que leurs homologues françaises. Exprimée par équivalent actif à temps plein (UTA), la différence est de l'ordre de 25%.

En partie à cause de cette différence, la valeur ajoutée brute par actif - c'est-à-dire la productivité du travail - est beaucoup plus grande sur les exploitations américaines<sup>6</sup>. Elle excède de 60 % à 100 % la valeur ajoutée brute par actif travaillant sur les exploitations françaises, selon que l'on inclut ou pas les aides directes. Ce constat doit être nuancé selon l'orientation de production et

<sup>6</sup> Si l'on définit la productivité par la valeur ajoutée nette, c'est-à-dire la valeur ajoutée brute moins les amortissements, l'écart de productivité du travail entre la France et les États-Unis est encore plus élevé. Cependant, pour des raisons méthodologiques, il existe une marge d'erreur significative sur la comparaison des amortissements entre les deux pays (voir note 13).

la classe de recettes des exploitations et suivant que l'on considère ou non la part de la valeur ajoutée captée, aux États-Unis, par les propriétaires fonciers et les entreprises contractantes (voir ci-après).

Le fait que les exploitations américaines ont une plus grande productivité du travail leur confère, toutes choses égales par ailleurs, une meilleure viabilité économique. Elle leur permet également de mieux résister à la baisse des prix de marché et des aides.

Une autre différence importante entre les deux pays concerne le mode d'exploitation du sol. Le faire-valoir direct est beaucoup plus répandu aux États-Unis (38 % de la SAU des exploitations de COP) qu'en France (16 %). En outre, le métayage, inexistant en France, est une formule courante outre-Atlantique (28 % de la SAU). Ces deux caractéristiques favorisent la compétitivité à court terme des exploitations américaines : elles ont moins de fermages à payer et peuvent partager avec les propriétaires fonciers, grâce au métayage, une partie des risques de production et de marché. Cependant, ces avantages sont compensés par le taux plus élevé des fermages (voir ci-après).

### **Les producteurs américains de grandes cultures ont un revenu comparable à celui des producteurs français mais reçoivent plus d'aides directes**

Deux indicateurs de revenu sont utilisés dans cette étude :

- Le *résultat net de l'exploitation* (RNE) est un concept proche du «résultat net global» (ou «valeur ajoutée nette au coût des facteurs») utilisé dans les comptes de revenu agricole européens. Il mesure le revenu obtenu avant la rémunération des différents agents impliqués dans le processus de production. Le RNE est égal à la valeur ajoutée brute *plus* les aides directes *moins* les charges monétaires fixes hors fermages, salaires et frais financiers *moins* les amortissements. La valeur ajoutée brute est égale à la différence entre la production de l'exercice, y compris les variations de stocks, et les charges monétaires variables ;
- Le *revenu courant avant impôts* (RCAI) est voisin du «revenu net d'entreprise» utilisé dans les comptes européens. Il représente le revenu disponible pour les besoins du ménage, le paiement des charges sociales de l'exploitant et des impôts directs, le remboursement du principal des emprunts et les investissements. Le RCAI est égal au RNE *moins* les fermages et les métayages nets *moins* les frais financiers *moins* les salaires *moins* la valeur nette de la production livrée aux entreprises avec lesquelles l'agriculteur a signé un contrat de production («contractants»).

En 2000, les exploitations françaises et américaines de COP dégageaient le même RCAI, soit environ 26 000 euros, alors que leur RNE était pratiquement deux fois plus élevé (*tableau 2*). Outre les raisons méthodologiques<sup>7</sup>, le fait que l'écart entre le RNE et le RCAI soit beaucoup plus grand aux États-Unis s'explique essentiellement par le poids des fermages et des métayages et, à un moindre degré, par la rémunération des contractants et la valeur des charges financières.

---

<sup>7</sup> Les données américaines tendent à minorer la valeur des amortissements (voir note 13). En conséquence, l'écart entre le RNE et le RCAI, ainsi que la valeur du RCAI, sont probablement surestimés aux États-Unis. De plus, en France, l'écart entre le RNE et le RCAI est sous-estimé par le fait qu'on ne connaît pas la valeur produite sous contrat et livrée aux contractants. Mais celle-ci est probablement très faible.

Tableau 2 - le compte de revenu des exploitations professionnelles de COP  
en France et aux États-Unis en 2000 1/

Euros par exploitation	FRANCE	ÉTATS-UNIS
<b>Production de l'exercice</b>	104 400	188 700
- exploitant	104 400	153 200
- propriétaire	0	19 200
- contractant	(a)	16 300
<b>Aides directes</b>	42 400	51 100
- exploitant	42 400	45 400
- propriétaires fonciers	0	5 700
- contractants	(a)	0
<b>Charges monétaires variables</b>	66 200	100 500
- exploitant	66 200	92 800
- propriétaires fonciers	0	4 600
- contractants	(a)	3 100
<b>Valeur ajoutée brute</b>		
- avec aides directes	80 600	139 300
- sans aides directes	38 200	88 200
<b>Charges monétaires fixes hors fermages, frais financiers et salaires</b>	8 200	20 900
- exploitant	8 200	14 600
- propriétaires fonciers	0	6 200
- contractants	(a)	100
<b>Amortissements</b>	24 700	21 300
<b>Résultat net de l'exploitation</b>	47 700	97 100
<b>Salaires</b>	4 000	6 400
<b>Fermages et métayages nets</b>	12 500	38 500
- fermages	12 500	24 300
- métayages nets 2/	0	14 200
<b>Valeur nette livrée aux contractants 3/</b>	(a)	13 000
<b>Charges financières</b>	4 700	13 500
<b>RCAI</b>	26 500	25 700
<b>Aides directes / production (%)</b>	41	27
<b>Aides directes de l'exploitant / RCAI (%)</b>	160	176

RCAI : revenu courant avant impôts (a) Dans le RICA, les contrats de production ne sont comptabilisés que par la rémunération reçue par l'agriculteur. Celle-ci est incluse dans la production de l'exercice. La valeur totale de la production sous contrat et les charges correspondantes ne sont pas enregistrées

1/ Le compte de revenu des exploitations américaines est réparti par agent prélevant une partie de la production (exploitant, propriétaire foncier ayant signé un contrat de métayage et entreprise ayant signé un contrat de production)

2/ Valeur de la production et des aides directes versée aux propriétaires fonciers dans le cadre du métayage moins les charges payées par ces derniers

3/ Valeur de la production sous contrat versée aux contractants moins les charges payées par ces derniers

Source : Agri US Analyse d'après MAAPAR et USDA

La formation du revenu d'exploitation s'opère de manière très différente dans les deux pays.  
Aux États-Unis :

- la valeur de la production par exploitation est supérieure de 80% à celle enregistrée en France ;
- les aides directes sont 20% plus élevées : 51 100 euros contre 42 400 euros par exploitation en France. Encore le montant du soutien américain est-il sous-estimé du fait qu'il n'inclut pas certaines subventions, pourtant assimilables à des paiements directs<sup>8</sup> ;
- les charges monétaires, y compris les fermages et les frais financiers, sont 70% plus grandes ;
- les amortissements sont légèrement plus faibles.

Trois points doivent être soulignés :

- La valeur de la production des exploitations américaines comprend, à hauteur d'environ 10%, des productions agricoles sous contrat. Bien que l'on manque de détails à ce sujet, il s'agit sans doute essentiellement, d'une part de contrats de production de porcs conclus par des exploitants spécialisés en maïs/soja et, d'autre part, de contrats de production de variétés spécifiques de maïs (pop-corn, maïs à haute teneur en huile, etc.). On ne possède pas de données comparatives pour la France, mais la part des contrats de production dans le produit brut des exploitations semble négligeable ;
- dans le cadre du métayage aux États-Unis, 10% de la valeur de la production des fermes COP, en moyenne, sont versés aux propriétaires fonciers. Ces derniers reçoivent aussi une part identique des aides directes. De ce fait, sur les 51 100 euros d'aides versés au titre de l'exploitation, 45 400 euros sont perçus par l'exploitant. Les propriétaires fonciers payent 5% des charges variables et 30% des charges fixes (hors fermages et frais financiers).

Le métayage et le taux nettement plus élevé des fermages<sup>9</sup> expliquent pourquoi, malgré un faire-valoir direct beaucoup plus fréquent, les exploitations américaines de grandes cultures consacrent 16% de leurs recettes (production plus aides directes) à la rémunération du foncier, soit proportionnellement deux fois plus que les exploitations françaises.

- dans les deux pays, les aides directes «font le revenu». Aux États-Unis, ces aides représentent un moindre pourcentage de la valeur de la production des exploitations de COP (27 % contre 41 % en France) mais une part légèrement plus grande du RCAI (176 % contre 160 % en France).

---

<sup>8</sup> Les subventions de *marketing loan*, qui permettent aux agriculteurs d'obtenir les prix garantis des grandes cultures, incluent uniquement les «paiements compensateurs» de *marketing loan* mais ne comprennent pas les «gains» de *marketing loan* (voir deuxième partie). Les gains de «certificats génériques», qui permettent aux gros producteurs de contourner les plafonds de subventions de *marketing loan*, sont également exclus.

<sup>9</sup> Il n'y a pas de statut du fermage aux États-Unis et le montant de celui-ci est laissé à la libre convenance des parties. De ce fait, le loyer de la terre, exprimé en pourcentage de la valeur des recettes d'exploitation (aides directes comprises) est généralement sensiblement plus cher qu'en France. Pour les exploitations professionnelles de COP étudiées ici, le montant moyen des fermages monétaires par hectare loué est de 198 euros aux États-Unis (soit 30 % de la valeur des recettes par hectare) et 124 euros en France (soit 10 % de la valeur des recettes par hectare).

Compte tenu du fait que le nombre d'actifs par exploitation est très proche dans les deux cas, les différences de revenu et d'aides par UTA sont quasiment identiques à celles qu'on observe par exploitation. Le revenu courant avant impôts par actif non salarié est légèrement plus élevé en France (21 700 euros), mais l'écart n'est pas statistiquement significatif (*tableau 3*). En revanche, par hectare de SAU, le RCAI aux États-Unis (70 euros) est le tiers de celui obtenu en France.

*Tableau 3 - les résultats économiques des exploitations professionnelles de COP par UTA et par Ha de SAU en France et aux États-Unis en 2000*

Euros	FRANCE	ÉTATS-UNIS
<b>Production de l'exercice / UTA</b>	73 500	120 200
<b>Aides directes / UTA</b>	29 900	32 500
<b>Résultat net de l'exploitation / UTA</b>	33 600	61 800
<b>RCAI / UTA non salariée</b>	21 700	20 400
<b>Production de l'exercice / Ha</b>	870	520
<b>Aides directes / Ha</b>	350	140
<b>Résultat net de l'exploitation / Ha</b>	400	270
<b>RCAI / Ha</b>	220	70

SAU : surface agricole utilisée ; UTA : unité de travail annuel ; RCAI : revenu courant avant impôts

Source : Agri US Analyse d'après MAAPAR et USDA

### **Les exploitations américaines spécialisées en blé sont particulièrement subventionnées**

Pour les besoins de l'étude, les exploitations professionnelles de grandes cultures ont été regroupées en trois orientations de production dominantes : blé, maïs et autres. La production dominante est celle dont la valeur des livraisons, hors aides directes, représente plus de la moitié de la valeur des livraisons de COP, hors aides directes. Selon cette définition, il y a autant d'exploitations spécialisées en blé en France qu'aux États-Unis : environ 31 000. Deux tiers des exploitations de COP françaises sont dans cette catégorie contre 14% aux États-Unis. La moitié des exploitations de COP américaines sont spécialisées en maïs contre 22% en France. L'orientation «autres» comprend les exploitations dont la production est plus largement diversifiée en céréales, oléagineux et protéagineux.

S'agissant de l'orientation blé, les *farmers* ont une production de COP par actif inférieure de 25 % à celle de leurs concurrents français (*tableau 4*). Leur productivité du travail, mesurée par la valeur ajoutée brute par UTA, est à peine supérieure à celle des exploitations françaises, que l'on inclue ou pas les aides directes<sup>10</sup>. En revanche, les agriculteurs spécialisés en maïs et en autres grandes cultures aux États-Unis ont une production de COP et une valeur ajoutée brute par UTA très supérieure à celles enregistrées en France.

<sup>10</sup> Si l'on tient compte de la part de la valeur ajoutée captée par les propriétaires fonciers et les entreprises contractantes, la valeur ajoutée brute par actif, hors aides directes, sur les exploitations américaines spécialisées en blé est de 25 900 euros/UTA contre 28 700 euros/UTA en France (-10%). Aides directes incluses, la valeur ajoutée brute par actif est de 56 600 euros/UTA aux États-Unis contre 60 800 euros/UTA en France (-7%).

Tableau 4 - les caractéristiques des exploitations professionnelles de COP par orientation de production en France et aux États-Unis en 2000

Orientation de production	FRANCE			ÉTATS-UNIS		
	Blé	Maïs	Autres	Blé	Maïs	Autres
<b>Nombre d'exploitations (1 000)</b>	30,8	10,6	5,6	31,1	113,2	75,9
<b>SAU estimée (Ha)</b>	130	96	112	776	275	323
- en propriété (%)	15	23	15	44	35	39
- en fermage (%)	85	77	85	25	40	39
- en métayage (%)	0	0	0	31	25	22
<b>Production de COP (Qx)</b>	10 844	7 383	7 321	10 148	16 095	10 284
- blé	4 291	989	2 148	8 385	299	1 335
- maïs	521	5 070	973	488	12 825	5 038
- autres céréales	5 015	1 064	3 664	1 275	50	480
- oléo-protéagineux	1 017	260	536	197	2 921	3 431
UTA	1,40	1,43	1,51	1,75	1,50	1,58
- non salariée	1,20	1,27	1,25	1,43	1,21	1,25
- salariée	0,20	0,16	0,26	0,32	0,29	0,33
<b>SAU / UTA (Ha)</b>	93	67	74	443	183	204
<b>Production de COP / UTA (Qx)</b>	7 746	5 163	4 848	5 799	10 730	6 509
<b>Valeur ajoutée brute / UTA 1/ (euros)</b>						
- Avec aides directes	60 800	48 500	51 300	69 000	106 100	74 200
- Sans aides directes	28 700	22 500	25 800	34 000	73 500	42 400

COP : céréales autres que le riz, oléagineux et protéagineux; SAU : surface agricole utilisée; UTA : unité de travail annuel  
1/ Production de l'exercice moins charges variables

Source : Agri US Analyse d'après MAAPAR et USDA

Le revenu courant avant impôts est pratiquement similaire, à la fois entre les différentes orientations de production et entre les deux pays. Pour l'orientation blé, le RCAI par actif familial est légèrement plus élevé sur les exploitations françaises (22 900 euros) que sur les exploitations américaines (19 800 euros). C'est le contraire pour les exploitations spécialisées en maïs.

Pour toutes les orientations de production, les aides directes aux États-Unis sont plus élevées qu'en France, tant en valeur qu'en pourcentage du RCAI. Les producteurs américains spécialisés en blé s'avèrent les plus dépendants des subsides gouvernementaux. Les paiements directs représentent 190 % de leur RCAI contre 163 % en France (tableau 5).

Tableau 5 - le compte de revenu des exploitations professionnelles de COP  
par orientation de production en France et aux États-Unis en 2000

Euros par exploitation	FRANCE			ÉTATS-UNIS		
	Blé	Maïs	Autres	Blé	Maïs	Autres
<i>Orientation de production</i>						
<b>Production de l'exercice</b>	107 400	96 300	102 800	148 700	215 400	165 200
- dont : exploitant	107 400	96 300	102 800	132 000	164 400	145 200
<b>Aides directes</b>	44 900	37 200	38 500	61 200	48 900	50 300
- dont : exploitant	44 900	37 200	38 500	53 700	43 200	45 300
<b>Charges monétaires variables</b>	67 200	64 100	63 800	89 200	105 200	98 200
- dont : exploitant	67 200	64 100	63 800	86 600	94 900	92 200
<b>Valeur ajoutée brute</b>						
- avec aides directes	85 100	69 400	77 500	120 700	159 100	117 300
- sans aides directes	40 200	32 200	39 000	59 500	110 200	67 000
<b>Charges monétaires fixes hors fermages, frais financiers et salaires</b>	8 400	7 700	7 600	20 200	22 700	18 200
- dont : exploitant	8 400	7 700	7 600	15 100	15 200	13 500
<b>Amortissements</b>	25 800	22 500	23 100	21 600	22 600	19 300
<b>Résultat net de l'exploitation</b>	50 900	39 200	46 800	78 900	113 800	79 800
<b>Salaires</b>	4 200	3 100	4 800	6 800	6 100	6 600
<b>Fermages et métayages nets</b>	14 100	8 800	10 600	30 900	44 200	33 200
- fermages	14 100	8 800	10 600	14 500	29 000	21 300
- métayages nets 1/	0	0	0	16 400	15 200	11 900
<b>Valeur nette livrée aux contractants 2/</b>	(a)	(a)	(a)	100	23 700	2 400
<b>Charges financières</b>	5 100	4 000	4 200	12 800	14 900	11 700
<b>RCAI</b>	27 500	23 200	27 200	28 300	24 900	25 900
<b>Aides directes / production (%)</b>	42	39	37	41	23	30
<b>Aides directes de l'exploitant / RCAI (%)</b>	163	160	142	190	173	175

RCAI : revenu courant avant impôts

(a) Dans le RICA, les contrats de production ne sont comptabilisés que par la rémunération reçue par l'agriculteur. Celle-ci est incluse dans la production de l'exercice. La valeur totale de la production sous contrat et les charges correspondantes ne sont pas enregistrées

1/ Valeur de la production et des aides directes versée aux propriétaires fonciers dans le cadre du métayage moins les charges payées par ces derniers

2/ Valeur de la production sous contrat versée aux contractants moins les charges payées par ces derniers

Source : Agri US Analyse d'après MAAPAR et USDA

**Dans les deux pays, toutes les exploitations de grandes cultures, quelle que soit leur taille économique, sont fortement soutenues**

Les exploitations professionnelles de COP ont été réparties en quatre classes de recettes, incluant la valeur des aides directes :

- les «petites» exploitations ont des recettes comprises entre 40 000 et 99 999 dollars, soit 43 400 à 108 500 euros sur la base du taux de change moyen du dollar en 2000 ;
- les «moyennes» exploitations ont des recettes comprises entre 100 000 et 249 999 dollars (108 500 à 271 250 euros) ;
- les «grandes» exploitations ont des recettes comprises entre 250 000 et 499 999 dollars (271 250 à 542 500 euros) ;
- les «très grandes» exploitations ont des recettes supérieures ou égales à 500 000 dollars (542 500 euros).

Selon cette définition, 8 % des exploitations professionnelles de grandes cultures en France sont des grandes ou des très grandes exploitations contre 23 % aux États-Unis (*tableau 6*).

*Tableau 6 - les caractéristiques des exploitations professionnelles de COP par classe de recettes en France et aux États-Unis en 2000*

Classe de recettes	FRANCE				ÉTATS-UNIS			
	Petites	Moyennes	Grandes	Très grandes	Petites	Moyennes	Grandes	Très grandes
<b>Nombre d'exploitations (1 000)</b>	21,1	22,3	3,4	0,1	83,1	86,5	36,6	13,9
<b>SAU estimée (Ha)</b>	70	143	255	599	172	324	604	1 101
- en propriété (%)	27	14	6	5	57	39	33	31
- en fermage (%)	73	86	94	95	25	33	40	42
- en métayage (%)	0	0	0	0	18	28	27	27
<b>Production de COP (Qx)</b>	5 148	11 718	22 467	39 298	4 726	11 365	22 841	50 540
- blé	1 679	4 019	8 065	12 297	737	1 425	3 304	6 466
- maïs	1 038	1 848	3 252	5 583	2 690	7 241	14 503	33 557
- autres céréales	2 014	4 873	9 423	18 623	126	329	631	961
- oléo-protéagineux	417	978	1 727	3 425	1 173	2 370	4 403	9 557
<b>UTA</b>	1,13	1,50	2,52	5,05	1,02	1,53	2,08	3,66
- non salariée	1,10	1,25	1,64	3,79	0,97	1,33	1,55	1,74
- salariée	0,03	0,25	0,88	1,26	0,05	0,20	0,53	1,92
<b>SAU / UTA (Ha)</b>	62	95	101	119	169	212	290	301
<b>Production de COP/UTA (Qx)</b>	4 556	7 812	8 915	7 782	4 633	7 428	10 981	13 809
<b>Valeur ajoutée brute/UTA1(euros)</b>								
- avec aides directes	36 600	64 600	80 900	75 000	42 600	69 800	108 400	187 200
- sans aides directes	14 000	31 000	45 900	43 000	23 000	41 400	63 800	139 300

*COP : céréales autres que le riz, oléagineux et protéagineux ; SAU surface agricole utilisée ; UTA : unité de travail annuel  
1/ Production de l'exercice moins charges variables*

Source : Agri US Analyse d'après MAAPAR et USDA

En France, la production de COP par UTA est supérieure à celle des États-Unis sur les petites et moyennes exploitations, et inférieure à celle des États-Unis sur les grandes et très grandes exploitations. Il n'est donc pas surprenant que les petites et les moyennes exploitations françaises aient une valeur ajoutée brute par UTA, aides directes comprises, comparable à celle de leurs homologues américaines.

En revanche, les grandes et surtout les très grandes exploitations françaises dégagent beaucoup moins de valeur ajoutée que les fermes de la même catégorie aux États-Unis. Fait notable : en France, les très grandes exploitations françaises ont une valeur ajoutée brute - autrement dit, une productivité du travail - égale voire inférieure à celle des grandes exploitations, alors qu'outre-Atlantique les très grandes exploitations ont une valeur ajoutée qui est le double de celle des grandes exploitations.

Aux États-Unis, les grandes et très grandes exploitations fournissent (en valeur) 54% de la production des exploitations de COP contre 20% en France. Le fait que la majeure partie de la production française provient des petites et moyennes exploitations professionnelles est caractéristique du «modèle agricole européen». Les ménages d'agriculteurs américains vivant sur les petites et moyennes exploitations tirent la majeure partie de leurs ressources de revenus non agricoles. Sur ce point, on manque malheureusement d'informations pour les ménages agricoles français.

Le contraste est encore plus marqué si l'on considère uniquement les très grandes exploitations. Celles-ci représentent, en France, 0,3 % du nombre d'exploitations de COP et 1% de la valeur de la production des exploitations de COP, contre respectivement 6% et 26% aux États-Unis. C'est là un avantage compétitif pour les Américains dans la mesure où les coûts de production et la productivité du travail tendent respectivement à décroître et à croître selon la taille de la ferme<sup>11</sup>.

Les petites, les moyennes et les grandes exploitations françaises obtiennent un revenu courant avant impôts sensiblement plus élevé que leurs homologues américaines. Inversement, les très grandes exploitations américaines ont un RCAI supérieur de trois quarts à celui des très grandes exploitations françaises (*tableau 7*).

---

<sup>11</sup> Pour l'explication des facteurs déterminant les écarts de coûts de production du maïs, voir Linda F. Foreman, *Characteristics and Production Costs of U.S. Corn Farms*, USDA, Statistical Bulletin N° 974, August 2001.

Tableau 7 - le compte de revenu des exploitations professionnelles de COP  
par classe de recettes en France et aux États-Unis en 2000

Euros par exploitation Classe de recettes	FRANCE				ÉTATS-UNIS			
	Petites	Moyennes	Grandes	Très grandes	Petites	Moyennes	Grandes	Très grandes
<b>Production de l'exercice</b>	54 400	124 600	261 500	522 600	62 300	148 100	311 900	868 600
- dont : exploitant	54 400	124 600	261 500	522 600	55 600	124 400	263 300	624 100
<b>Aides directes</b>	25 600	50 400	88 300	161 300	20 000	43 400	92 700	175 200
- dont : exploitant	25 600	50 400	88 300	161 300	17 900	38 200	82 500	156 300
<b>Charges monétaires variables</b>	38 600	78 100	145 900	305 400	38 800	84 700	179 300	358 800
- dont : exploitant	38 600	78 100	145 900	305 400	37 300	78 100	162 000	332 800
<b>Valeur ajoutée brute</b>								
- avec aides directes	41 400	96 900	203 900	378 500	43 500	106 800	225 400	685 000
- sans aides directes	15 800	46 500	115 600	217 200	23 500	63 400	132 600	509 800
<b>Charges monétaires fixes hors fermages, frais financiers et salaires</b>	5 000	9 500	17 300	36 500	8 300	17 300	36 700	75 100
- dont : exploitant	5 000	9 500	17 300	36 500	6 300	11 800	24 900	5 400
<b>Amortissements</b>	12 500	30 100	60 500	132 100	9 400	19 200	36 000	67 600
<b>Résultat net de l'exploitation</b>	23 900	57 300	126 100	209 900	25 800	70 300	152 700	542 300
<b>Salaires</b>	500	4 800	19 800	28 500	1 100	4 100	10 800	40 200
<b>Fermages et métayages nets</b>	5 600	15 600	32 700	68 700	11 400	31 900	72 100	153 200
- fermages	5 600	15 600	32 700	68 700	6 800	19 000	47 200	100 700
- métayages nets 1/	0	0	0	0	4 600	12 900	24 900	52 500
<b>Valeur nette livrée aux contractants 2/</b>	(a)	(a)	(a)	(a)	800	3 900	4 900	163 700
<b>Charges financières</b>	2 500	5 700	11 000	30 900	5 400	12 200	23 500	43 600
<b>RCAI</b>	15 400	31 000	62 600	81 700	7 100	18 300	41 300	141 600
<b>Aides directes / production (%)</b>	47	40	34	31	32	29	30	20
<b>Aides directes de l'exploitant / RCAI (%)</b>	166	163	141	197	252	209	200	110

RCAI :revenu courant avant impôts

(a) Dans le RICA, les contrats de production ne sont comptabilisés que par la rémunération reçue par l'agriculteur. Celle-ci est incluse dans la production de l'exercice. La valeur totale de la production sous contrat et les charges correspondantes ne sont pas enregistrées

1/ Valeur de la production et des aides directes versée aux propriétaires fonciers moins les charges payées par ces derniers

2/ Valeur de la production sous contrat versée aux contractants moins les charges payées par ces derniers

Source : Agri US Analyse d'après MAAPAR et USDA

Dans toutes les classes de recettes, les exploitations françaises et américaines sont lourdement subventionnées. La part de l'aide dans le RCAI varie de 140 à 250 % selon la taille économique de la ferme. Pour une même classe de recettes, les montants moyens d'aides directes sont très proches entre les deux pays.

Aux États-Unis, la part des aides dans le revenu est inversement proportionnelle à la taille économique de l'exploitation, tandis qu'en France elle atteint son niveau maximum pour les très grandes exploitations. Cette situation semble surtout refléter les différences existant, par classe de recettes, dans la nature des productions. Celles-ci déterminent un montant plus ou moins élevé de paiements directs. Un autre facteur explicatif est le plafonnement des aides directes en vigueur outre-Atlantique. Cependant, ces plafonds sont fixés très hauts et ne pénalisent guère qu'un petit nombre de «gros» agriculteurs<sup>12</sup>.

Aux États-Unis, les grandes et très grandes fermes reçoivent une part beaucoup plus grande des paiements directs aux exploitations professionnelles de COP : 52 % contre 16 % en France. Cela est lié au fait qu'elles représentent une part plus élevée du nombre de producteurs de COP (23 % contre 8 % en France) et de la valeur de la production (54 % contre 20 % en France).

### Les exploitations américaines de grandes cultures mobilisent d'énormes capitaux

En 2000, les capitaux investis par exploitation de COP étaient trois fois plus élevés aux États-Unis qu'en France (*tableau 8*). Par hectare de SAU, l'investissement moyen est similaire dans les deux pays : environ 2 300 euros. Le foncier pèse particulièrement lourd dans l'actif des *farmers*. La valeur moyenne des terres inscrite au bilan d'une exploitation américaine de grandes cultures est neuf fois supérieure à celle enregistrée en France, ce qui tient essentiellement au fait que la surface exploitée en faire-valoir direct est sept fois plus grande. Par hectare de SAU en propriété, la valeur moyenne du foncier agricole des exploitations de COP est de 3 680 euros aux États-Unis contre 3 060 euros en France.

*Tableau 8 - le compte de capital des exploitations professionnelles de COP en France et aux États-Unis en 2000*

Euros par exploitation	FRANCE	ÉTATS-UNIS
<b>Actif total</b>	269 400	838 800
- Immobilisations	176 200	708 500
dont : terres 1/	58 200	507 800
dont : autres	118 000	200 700
- Capitaux circulants	93 200	130 400
<b>Dettes totales</b>	102 200	145 800
- A plus d'un an	65 300	93 100
- A moins d'un an	36 900	52 700
<b>Capitaux propres</b>	167 200	693 000

1/ Hors bâtiments.

Source : Agri US Analyse d'après MAAPAR et USDA

Par exploitation, les immobilisations autres que le foncier sont également plus importantes aux États-Unis. La valeur des équipements agricoles atteint en moyenne 177 200 euros par ferme contre 67 100 euros en France. Par hectare de SAU, la situation s'inverse : la valeur des équipements agricoles est de 490 euros aux États-Unis contre environ 560 euros en France.

<sup>12</sup> Les données de l'étude ne permettent pas d'évaluer l'impact du plafonnement des aides car les plafonds d'aides ne sont pas fixés par exploitation, mais par «personne» (physique ou morale) prenant part «de manière active» au travail et au capital de l'exploitation. Une personne peut, sous certaines conditions, cumuler des aides sur plusieurs fermes. Inversement, plusieurs personnes peuvent recevoir des aides sur une même ferme. Par ailleurs, le niveau des plafonds varie selon le type d'aide.

Il est remarquable que les amortissements des producteurs français soient supérieurs à ceux des producteurs américains alors que leur stock d'équipements est très inférieur. En fait, les données de l'ARMS sous-estiment certainement la valeur des amortissements<sup>13</sup>.

Au total, les capitaux investis par UTA sur les exploitations de COP américaines s'élèvent à 574 700 euros, soit un montant triple de celui des fermes françaises. Comme le revenu courant avant impôts est identique dans les deux pays, la rentabilité des capitaux, mesurée par le ratio RCAI/actif total, est bien meilleure en France (tableau 9). L'écart est encore plus net si l'on considère la rentabilité des capitaux propres.

Tableau 9 - principaux indicateurs financiers des exploitations professionnelles de COP en France et aux États-Unis en 2000

	FRANCE	ÉTATS-UNIS
<b>Rentabilité des capitaux (%)</b>		
- actif total 1/	10	3
- capitaux propres 2/	16	4
<b>Profitabilité (%) 3/</b>	18	13
<b>Efficacité économique (%) 4/</b>	39	18
<b>Solvabilité</b>		
- dettes / actifs (%)	38	17
- dettes / capitaux propres (%)	61	21
<b>Liquidité 5/</b>	253	247
<b>Service de la dette</b>		
- intérêts 6/	8	22
- intérêts et principal 7/	39	39

1/ Revenu courant avant impôts (RCAI) / capitaux investis 2/ RCAI / capitaux propres 3/ RCAI / somme de la valeur de la production et des aides directes de l'exploitant 4/ Valeur de la production de l'exploitant / capitaux investis 5/ Capitaux circulants / dettes à moins d'un an 6/ Intérêts / excédent brut d'exploitation (EBE). L'EBE est égal à la somme du RCAI, des intérêts et des amortissements 7/ Intérêts et principal / EBE

Source : Agri US Analyse d'après MAAPAR et USDA

Les autres indicateurs financiers donnent des résultats contrastés :

- les exploitations de COP françaises ont une profitabilité (RCAI en pourcentage de la valeur de la production et des aides directes) plus élevée que leurs homologues américaines ;
- elles ont également une plus grande efficacité économique (valeur de la production par capital investi) ;
- les fermes américaines ont une meilleure solvabilité, que celle-ci soit mesurée par le ratio dettes / actifs ou le ratio dettes / capitaux propres ;
- la liquidité des exploitations (capitaux circulants / dettes à court terme) est pratiquement la même dans les deux pays ;

<sup>13</sup> Dans le RICA français, les amortissements sont calculés selon des règles comptables homogènes et leur valeur est différente de celle qui est déclarée au fisc. Au contraire, dans l'ARMS américain, les amortissements enregistrés sont les amortissements fiscaux : leur valeur varie donc selon les choix faits par les agriculteurs pour optimiser leur revenu et selon les dispositions fiscales en vigueur. Indépendamment de ces problèmes méthodologiques, il semble qu'en France le matériel agricole soit à la fois plus coûteux et plus souvent renouvelé.

- les charges financières pèsent plus lourd, en pourcentage de l'excédent brut d'exploitation, aux États-Unis. Mais le service total de la dette, compris le remboursement du capital, absorbe une part identique de l'EBE en France et aux États-Unis.

Ces performances financières doivent bien sûr être relativisées dans la mesure où, de part et d'autre de l'Atlantique, la viabilité économique des exploitations de grandes cultures dépend de manière cruciale des soutiens publics.

## L'ÉVOLUTION DU SOUTIEN AUX EXPLOITATIONS DE GRANDES CULTURES

La comparaison des performances économiques des exploitations de grandes cultures en 2000 et en 1996, année qui a fait l'objet d'une étude précédente pour le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales<sup>14</sup>, fait apparaître des différences majeures entre la France et les États-Unis. Le revenu des exploitations américaines de COP a fortement diminué depuis 1996 et leurs aides directes ont plus que triplé. En France, la baisse du revenu et l'augmentation des aides directes ont été beaucoup moins marquées. De plus, les dispositifs de soutien du revenu agricole ne sont pas identiques dans les deux pays.

### Les aides directes aux producteurs de grandes cultures américains ont plus que triplé depuis 1996

Les aides directes versées aux exploitations professionnelles et non professionnelles de céréales, d'oléagineux et de coton aux États-Unis ont quadruplé entre les campagnes 1996/97 et 2000/01 (tableau 10). De même, selon les données collectées pour le MAAPAR, entre 1996 et 2000 le montant moyen des aides directes aux producteurs professionnels de COP (hors aides versées aux propriétaires fonciers dans le cadre du métayage) a été multiplié par 3,5 à 42 000 dollars.

Tableau 10 - les aides directes aux producteurs de grandes cultures aux États-Unis par campagne 1/

Millions de dollars	MOYENNE 1991-95 2/	1996/97	2000/01	2001/02E
<b>Paiements compensateurs 3/</b>	4 929	0	0	0
<b>PFC 4/</b>	0	5 186	5 068	4 101
<b>Subventions de marketing loan 5/</b>	511	0	6 978	6 412
<b>Gains de certificats génériques 6/</b>	0	0	619	1 947
<b>Aides d'urgence / calamités naturelles</b>	860	0	1 834	1
<b>Aides d'urgence / baisse de revenu 7/</b>	0	0	6 384	4 641
<b>Total</b>	6 300	5 186	20 849	17 102

(e) estimation 1/ Aides aux producteurs professionnels et non professionnels de céréales, d'oléagineux et de coton 2/ Période couverte par le farm bill précédant le FAIR Act 3/ Les paiements compensateurs (deficiency payments) étaient applicables jusqu'à la récolte 1995 4/ Production flexibility contract payments : paiements au titre des contrats de flexibilité de production (aides découplées du FAIR Act) 5/ Paiements compensateurs et gains de marketing loan 6/ Dispositif permettant de contourner les plafonds de subventions de marketing loan 7/Paiements contre les pertes de marché et aides spécifiques aux producteurs d'oléagineux

Source : Agri US Analyse d'après USDA

<sup>14</sup> Jean-Christophe Debar et Alain Blogowski, *Les exploitations de grandes cultures en France et aux États-Unis : performances comparées*, Notes et études économiques n°12, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, octobre 2000.

- Depuis 1998, la chute des cours des céréales et des oléagineux a déclenché automatiquement le paiement de subventions de *marketing loan*. Ces subventions sont égales, pour chaque culture, à la différence entre le prix garanti et le prix moyen de marché. En 2000, le montant moyen des paiements compensateurs de *marketing loan* par exploitation professionnelle spécialisée en COP était de 17 300 dollars, alors qu'il était pratiquement nul en 1996. Ce montant représente environ 40 % des aides directes reçues par les producteurs professionnels de COP. Encore la valeur des subventions de *marketing loan* est-elle légèrement sous-estimée par l'enquête annuelle de terrain de l'USDA<sup>15</sup> ;
- Depuis 1998, le Congrès a voté chaque année des aides d'urgence pour protéger le revenu des producteurs de grandes cultures contre la baisse des prix de marché. Ces aides, comprenant essentiellement des «paiements contre les pertes de marché», s'ajoutent à la protection de prix fournie par le *marketing loan*. Leur montant moyen par exploitation professionnelle spécialisée en COP n'est pas connu avec précision. Toutefois, sur l'ensemble de la campagne 2000/01, les aides d'urgence au revenu<sup>16</sup> constituaient 30 % des aides directes aux producteurs professionnels et non professionnels de grandes cultures, hors mesures environnementales.

Les subventions de *marketing loan* et les aides d'urgence au revenu sont responsables de 46 % et 43 % de l'augmentation des aides directes aux producteurs professionnels et non professionnels de grandes cultures entre les campagnes 1996/97 et 2000/01. Le reste (11 %) provient du versement d'aides d'urgence contre les calamités naturelles. Comme prévu par la loi agricole de 1996, les «paiements de contrats de flexibilité de production», ou aides forfaitaires indépendantes des surfaces plantées et des prix, ont diminué depuis 1996/97.

La hausse des aides directes aux exploitations professionnelles de COP entre 1996 et 2000 (+ 30 000 dollars) n'a compensé qu'une partie de la baisse de la valeur de la production (- 49 000 dollars) due à la chute des cours. Le revenu courant avant impôts des ces exploitations a diminué de 40 % à 24 000 dollars. Les paiements directs aux producteurs américains de COP qui constituaient 29 % du RCAI en 1996 en représentaient 176 % en 2000 (*tableau 11*).

---

<sup>15</sup> Les paiements compensateurs de *marketing loan* sont versés aux agriculteurs qui ne contractent pas de prêt de soutien (*loan*) de l'USDA. Les producteurs qui reçoivent un prêt de soutien et qui le remboursent sur la base du prix de marché lorsque le prix de marché est inférieur au montant unitaire du prêt (*loan rate*) bénéficient d'une subvention indirecte, appelée «gain de *marketing loan*». Dans l'enquête annuelle de terrain de l'USDA (ARMS), les gains de *marketing loan* ne sont pas considérés comme des aides directes alors qu'ils ont exactement le même effet que les paiements compensateurs de *marketing loan*. D'ailleurs, l'USDA comptabilise ces gains comme des aides directes lorsqu'il établit le compte macroéconomique de revenu du secteur agricole aux États-Unis. Sur l'ensemble des campagnes 1999/00 et 2000/01, les gains de *marketing loan* enregistrés par les producteurs de COP équivalent à 11 % de la valeur des paiements compensateurs de *marketing loan* reçus par ces producteurs. Ce pourcentage n'inclut pas les gains sur les échanges de certificats génériques, auxquels ont recours certains gros producteurs pour contourner les plafonds de subventions de *marketing loan*.

<sup>16</sup> Paiements contre les pertes de marché et aides spécifiques versées aux producteurs d'oléagineux. Ne comprennent pas les aides d'urgence contre les calamités naturelles.

Tableau 11 - le compte de revenu des exploitations professionnelles de COP aux États-Unis

1 000 dollars par exploitation	1996	2000
<b>Production de l'exercice</b>	190	141
<b>Aides directes</b>	12	42
<b>Charges monétaires totales</b>	141	140
<b>Amortissements</b>	19	20
<b>RCAI</b>	42	24
<b>Aides directes / production (%)</b>	6	30
<b>Aides directes / RCAI (%)</b>	29	176

RCAI : revenu courant avant impôts

Pour les États-Unis, les données excluent la valeur de la production et des aides directes versée aux propriétaires fonciers et aux intégranteurs ainsi que les charges payées par ces derniers

Source : Agri US Analyse d'après MAAPAR et USDA

Ces résultats doivent être interprétés avec prudence car les échantillons statistiques d'exploitations américaines de COP ne sont pas les mêmes en 1996 et 2000. En raison du boom des aides directes entre ces deux années, les producteurs considérés comme non professionnels en 1996 ont pu être considérés comme professionnels (c'est-à-dire dégager des recettes supérieures à 40 000 dollars) en 2000. Les données de l'étude tendent donc à surestimer la baisse de revenu des producteurs de COP. Cependant, cette baisse est confirmée par l'USDA. Selon le département de l'Agriculture, le revenu net des producteurs professionnels de COP, définis différemment que dans cette étude, a diminué de 32 % entre 1996 et 2000<sup>17</sup>. Hors aides directes, le revenu net des producteurs professionnels de COP, suivant la définition de l'USDA, était même négatif en 1999 et 2000. C'est dire l'ampleur de la crise qu'ont subie les *farmers* ces dernières années.

### En France, les aides directes aux producteurs de grandes cultures ont peu augmenté

Il n'est pas possible de comparer les résultats des exploitations françaises de COP en 1996, publiés dans l'étude précédente, avec ceux présentés ici pour 2000. En effet, les exploitations professionnelles sont définies sur la base d'un seuil de recettes en dollars. La forte variation du taux de change du dollar, depuis cinq ans, a sensiblement modifié la composition de l'échantillon statistique français.

Néanmoins, les données du RICA relatives aux exploitations de grandes cultures (OTEX 13 et 14) montrent que l'évolution de la situation en France a été différente de celle observée aux États-Unis<sup>18</sup>. Selon le RICA, entre 1996 et 2000 le revenu courant avant impôts des exploitations de grandes cultures a diminué d'environ 20% - soit deux fois moins qu'aux États-Unis - tandis que la valeur moyenne des aides directes par exploitation de COP s'est accrue de 4%. En 2000, les paiements directs représentaient 126% du revenu de ces exploitations contre 94% en 1996 (tableau 12).

<sup>17</sup> Selon l'USDA, une exploitation est dite professionnelle si le chef d'exploitation se déclare agriculteur à titre principal, c'est-à-dire s'il passe au moins la moitié de son temps de travail sur l'exploitation. Les exploitations professionnelles se subdivisent en «exploitations commerciales» (recettes supérieures à 250 000 \$) et «exploitations intermédiaires» (recettes inférieures à 250 000 \$).

<sup>18</sup> Le champ du RICA est nettement plus large que celui de l'échantillon de l'étude puisqu'il distingue environ 83 000 producteurs de grandes cultures contre 47 000 sur la base des critères de recettes adoptés ici.

Tableau 12 - aides directes et revenu des exploitations de grandes cultures en France d'après le RICA 1/

1 000 francs par exploitation	1996	2000
<b>Aides directes</b>	218	228
<b>RCAI</b>	233	180
<b>Aides directes / RCAI (%)</b>	94	126

RCAI : revenu courant avant impôts 1/ Moyenne des OTEX 13 et 14

Source : Agri US Analyse d'après RICA

En France, l'augmentation des paiements directs est due principalement à l'accroissement des aides à l'hectare versées aux producteurs de céréales au titre d'Agenda 2000. Il n'existe pas, au sein de la politique agricole commune (PAC), de dispositif comparable au *marketing loan* et aux aides d'urgence américains. Certes, le système d'intervention communautaire assure, comme le *marketing loan*, une garantie de prix aux producteurs de céréales. Mais ces deux systèmes ont des effets très différents sur les marchés :

- le premier tend à soutenir les prix de marché par le contrôle des quantités commercialisées (stockage public des récoltes), auquel s'ajoute la maîtrise de la production (jachère annuelle);
- le second laisse les prix s'établir par le jeu du marché et complète le revenu des producteurs par des aides directes (subventions de *marketing loan*, aides d'urgence). Il n'y a ni contrôle des quantités commercialisées ni - depuis la loi agricole de 1996 - de jachère annuelle.

Le choix par les États-Unis du *marketing loan*, plutôt que d'un mécanisme d'intervention du type communautaire, n'est pas neutre : il traduit une volonté délibérée de conquête des marchés mondiaux par des prix bas. Il faut donc compléter l'observation des caractéristiques économiques et financières des exploitations de COP par l'analyse des politiques qui leur sont appliquées.

## LES CONSÉQUENCES POUR LA POLITIQUE AGRICOLE

Les aides directes ne constituent qu'une partie du soutien aux producteurs de grandes cultures de part et d'autre de l'Atlantique. Il faut donc vérifier si les conclusions de la première partie restent valables lorsque l'on considère le soutien global aux producteurs de COP. On examine ensuite les implications de l'étude pour la politique agricole (*farm bill*, réforme de la PAC), y compris en ce qui concerne les négociations à l'OMC.

## Le soutien global aux producteurs de grandes cultures

Les paiements directs constituent le pivot du soutien aux producteurs communautaires et américains de COP. Mais il existe bien d'autres aides budgétaires, fiscales<sup>19</sup> ou transitant par le soutien des prix de marché.

Les statistiques publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'Estimation du soutien aux producteurs (ESP) renseignent sur le montant global du soutien aux producteurs de céréales et d'oléagineux dans l'Union européenne (UE) et aux États-Unis. L'ESP mesure à la fois les transferts des contribuables et des consommateurs. Les transferts des contribuables comprennent des aides directes et indirectes (programmes d'assurance récolte, bonification de prêts, etc.). Les transferts des consommateurs résultent du soutien des prix de marché à un niveau supérieur aux cours mondiaux.

D'après l'OCDE, en 2000 l'ESP moyenne des producteurs de blé, exprimée en dollars par tonne produite, était identique dans l'UE et aux États-Unis. En revanche, l'ESP du maïs et des oléagineux américains était environ deux fois plus faible<sup>20</sup>. Globalement, en 2000 l'ESP des céréales et des oléagineux atteignait 50 \$/t outre Atlantique contre 89\$/t en Europe, soit respectivement 35% et 46% des recettes des producteurs. Ces écarts sont plus élevés sur la période 1998-2000. Malheureusement, on n'a pas suffisamment de données pour calculer les ESP par exploitation ou par actif (*tableau 13*).

*Tableau 13 - Estimation du soutien aux producteurs de COP dans l'Union européenne et aux États-Unis*

	UNION EUROPÉENNE		ÉTATS-UNIS	
	MOY. 1998-2000	2000	MOY. 1998-2000	2000
<b>Blé</b>				
- ESP total (\$/t)	102	87	79	88
- dont : soutien des prix du marché (\$/t)	21	9	0	0
- ESP en pourcentage des recettes des producteurs 1/ (%)	50	46	45	48
<b>Maïs</b>				
- ESP total (\$/t)	74	71	34	36
- dont : soutien des prix du marché (\$/t)	32	21	0	0
- ESP en pourcentage des recettes des producteurs 1/ (%)	41	41	32	33
<b>Oléagineux</b>				
- ESP total	139	141	50	63
- dont : soutien des prix du marché (\$/t)	0	0	0	0
- ESP en pourcentage des recettes des producteurs 1/ (%)	38	42	22	27
<b>Total COP 2/</b>				
- ESP total (\$/t)	105	89	45	50
- dont : soutien des prix du marché (\$/t)	23	10	0	0
- ESP en pourcentage des recettes des producteurs 1/ (%)	49	46	32	35

*ESP : Estimation du soutien aux producteurs 1/ Les recettes des producteurs sont égales à la valeur de la production plus l'ESP hors soutien des prix du marché 2/ Céréales autres que le riz et oléagineux*

Source : Agri US Analyse d'après OCDE (2002)

<sup>19</sup> Jean-Christophe Debar, La fiscalité agricole aux États-Unis : fonctionnement et enjeux politiques, Notes et études économiques n°15, Ministère de l'agriculture et de la pêche, mars 2002.

<sup>20</sup> La méthode de calcul des ESP des grandes cultures aux États-Unis tend à sous-estimer le soutien aux producteurs de soja et à surestimer le soutien aux céréales. En effet, l'OCDE comptabilise les paiements de contrats de flexibilité de production (PFC) sur la base des surfaces historiques en céréales et coton qui donnent droit aux aides. En réalité, les PFC bénéficient, pour une bonne part, aux producteurs qui plantent du soja sur leur surfaces historiques en céréales et coton.

Le plus haut niveau de l'ESP dans l'Union européenne, en dollars par tonne, est dû en partie au soutien des prix de marché des céréales, qui est nul aux États-Unis. Toutefois, 80 à 90% du soutien global aux producteurs de grandes cultures communautaires sont assurés par les contribuables.

Le fait que l'ESP des grandes cultures est plus élevée en Europe ne signifie pas que la PAC engendre davantage de distorsions de marché que la politique agricole américaine. En effet, les États-Unis ont, plus que l'UE, recours à des aides qui ont un impact négatif sur la production et les échanges et qui sont, pour cette raison, soumises à des engagements de réduction à l'OMC<sup>21</sup>

### **États-Unis : le nouveau *farm bill***

En mai 2002, le président Bush a signé un nouveau *farm bill*, le *Farm Security and Rural Investment Act* (FSRIA), applicable jusqu'en 2007. Celui-ci succède au *Federal Agricultural Improvement and Reform Act* (FAIR Act) qui a couvert la période 1996-2001.

Les résultats de l'étude éclairent les principales dispositions du FSRIA<sup>22</sup>.

- A la lumière de l'expérience des quatre dernières années, les parlementaires ont renforcé le «filet de sécurité» du revenu des producteurs de grandes cultures. A cet effet, ils ont instauré des «paiements contracycliques» qui sont déclenchés automatiquement lorsque les prix de marché tombent sous certains seuils. Ces paiements remplacent les aides d'urgence votées de manière ponctuelle depuis quatre ans.

Cette orientation marque un changement radical par rapport au *FAIR Act*. Le découplage et la réduction graduelle des aides aux grandes cultures, qui constituaient le cœur de la loi de 1996, sont abandonnés. L'introduction des paiements contracycliques n'est en effet rien d'autre qu'un «recouplage» des aides par rapport aux prix de marché. Ces paiements sont comparables, dans leur principe, aux paiements compensateurs en vigueur jusqu'en 1995. En revanche, le FSRIA n'a pas réimposé l'obligation de jachère annuelle - abandonnée en 1996 - comme contrepartie des aides directes.

- Au nom de la défense des petites et moyennes exploitations familiales, les plafonds d'aides directes ont été abaissés. Cependant, cette baisse n'est significative que pour les paiements fixes, qui prolongent les paiements de contrats de flexibilité de production versés sous le *FAIR Act*. S'agissant des subventions de *marketing loan*, le Congrès a maintenu une disposition technique, les «certificats génériques», qui permettent aux grosses exploitations de contourner les limites d'aides. Au total, le FSRIA ne change que de manière marginale le plafonnement et le cumul des aides par exploitation.

Il est difficile de prévoir le montant des dépenses de soutien aux producteurs de céréales et d'oléagineux dans le nouveau *farm bill*. En effet, une grande partie des aides (subventions de *marketing loan*, paiements contracycliques) sont couplées aux prix de marché. Leur valeur dépend donc du niveau des prix de marché des grandes cultures. Cette flexibilité des dépenses agricoles contraste avec la rigidité du cadre budgétaire dans l'Union européenne.

<sup>21</sup> Voir Agri US Analyse n°84, juillet-août 2002

<sup>22</sup> Pour un examen détaillé du FSRIA, voir Agri US Analyse – Supplément au n°85, septembre 2002

Selon les estimations disponibles, sur la période 2002-2007 le montant moyen des aides directes aux producteurs de COP devrait être comparable à celui enregistré sur la période 1998-2001, c'est-à-dire au moins trois fois plus élevé que pendant les deux premières années du FAIR Act (1996-97). Une chose est sûre : pour un même niveau moyen de rendement et de prix de marché, le revenu des producteurs de COP est mieux protégé dans le FSRIA que dans la loi agricole antérieure (aides d'urgence comprise). Conjugué avec l'absence de jachère annuelle, le système d'aides aux grandes cultures aux États-Unis devrait continuer de peser sur les cours.

### **Union européenne : compétitivité et multifonctionnalité de l'agriculture**

La proposition de révision à mi-parcours de la PAC présentée en juillet 2002 par la Commission européenne amplifie le processus de réforme lancé il y a dix ans. Elle vise à la fois à améliorer la compétitivité des productions européennes et à mieux répondre aux «préoccupations non commerciales» de la société. Ces objectifs peuvent paraître contradictoires mais, en termes politiques, le message est clair : pour justifier leur soutien, les agriculteurs doivent mieux répondre aux attentes des consommateurs en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, de protection de l'environnement, de bien-être des animaux, etc.

Cette orientation de la politique agricole n'est pas spécifique à l'Europe. Le débat sur le nouveau *farm bill* a révélé l'émergence, aux États-Unis, d'un courant favorable à une inflexion du soutien en faveur de la protection de l'environnement. L'enveloppe des aides agri-environnementales aux *farmers* devrait s'accroître fortement dans les prochaines années. Mais on est loin, outre-Atlantique, du transfert des aides de marché vers des aides au développement rural qui constitue aujourd'hui le nouvel axe de la PAC. D'autant plus que, compte tenu de divers facteurs dont l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale, les dépenses de soutien aux agriculteurs des quinze États membres actuels pourraient diminuer à moyen terme.

Dans ce contexte, la comparaison des performances économiques des exploitations professionnelles de COP en France et aux États-Unis apporte des éléments de réflexion sur leur capacité à répondre aux multiples défis qui leur sont posés.

- La situation économique des exploitations professionnelles de COP s'avère relativement meilleure en France. En 2000, environ 10 % de ces fermes enregistraient un revenu courant avant impôts négatif. Aux États-Unis, cette proportion atteignait 32 %. De même, seules 1 % des fermes françaises, contre 21 % des fermes américaines, ne couvrent pas leurs charges monétaires, c'est-à-dire les charges autres que les amortissements ;
- Cependant, en France comme aux États-Unis, la grande majorité des producteurs de grandes cultures ne peuvent se passer des aides directes. En France, 62 % des exploitations de COP ont une production suffisante pour équilibrer leurs charges monétaires sans aides directes. Aux États-Unis, cette proportion est de 54 %. En revanche, en l'absence de paiements directs, seules 20 % des fermes françaises, contre 35 % des fermes américaines, couvriraient l'ensemble de leurs charges, amortissements compris<sup>23</sup>.

Un facteur clé de la capacité d'adaptation des exploitations au marché est leur productivité du travail. Or la valeur ajoutée brute hors aides directes par UTA, sur les fermes de COP, est deux fois moins élevée en France qu'aux États-Unis. Cet écart peut être réduit en augmentant le volume de production, en valorisant mieux le prix des récoltes et en diminuant les charges.

---

<sup>23</sup> Ces estimations n'ont bien sûr qu'une valeur indicative. Elle sont purement statiques et ne tiennent pas compte des adaptations que réaliseraient les agriculteurs si les aides directes étaient supprimées.

Jusqu'à ces dernières années, l'agrandissement des exploitations et l'intensification des rendements ont été les moyens privilégiés par les producteurs français pour accroître leur productivité. Cette voie semble désormais moins compatible avec les nouvelles orientations de la PAC. Mais quelles sont les alternatives ?

Comme le suggère l'Institut technique des céréales et des fourrages (ITCF)<sup>24</sup>, une solution, parmi d'autres, pourrait consister dans la coordination des assolements et la mise en commun de moyens de production par des exploitations individuelles. Cette méthode permettrait de créer de grandes unités de production sans agrandir les exploitations, tout en maintenant des actifs à la terre. Elle conserverait donc le «modèle agricole européen» en l'adaptant aux exigences de compétitivité. Il reste bien sûr à déterminer la viabilité économique et politique de ce compromis.

### **OMC : les enjeux du soutien interne**

Du fait de l'explosion du soutien aux producteurs de grandes cultures, le gouvernement américain aborde les négociations agricoles à l'OMC avec une faible marge de manœuvre. Les subventions de *marketing loan* et les paiements contracycliques menacent en effet de provoquer un dépassement de la «Mesure globale de soutien» (MGS) autorisée par l'Accord sur l'agriculture. La MGS regroupe les aides de la «boîte orange» soumises à des engagements de réduction.

L'enjeu est de taille car les subventions de *marketing loan* et les paiements contracycliques (aides d'urgence avant le nouveau *farm bill*) constituent, avec les programmes d'assurance récolte et d'assurance revenu, les piliers du filet de sécurité des exploitations américaines de COP. En 2000/01, ils ont représenté deux tiers des aides directes versées aux producteurs professionnels et non professionnels de grandes cultures.

Les autres aides directes ont été notifiées par le gouvernement américain dans la «boîte verte» et sont exemptées, à ce titre, d'engagements de réduction. Il s'agit des paiements forfaitaires aux producteurs de grandes cultures, indépendants des surfaces plantées et des prix de marché (un quart des aides directes totales) et des aides d'urgence contre les calamités naturelles (10 % du total).

S'agissant de l'Union européenne, les aides à l'hectare versées aux producteurs de grandes cultures sont classées dans la «boîte bleue». N'étant pas incluses dans la MGS, elles n'ont pas à être réduites. Cependant, en vertu de la clause de paix applicable jusqu'à la fin 2003, ces aides ne doivent pas excéder le niveau par produit de 1992. Dans le cas contraire, elles pourraient être attaquées à l'OMC par des pays qui s'estimeraient lésés par ces subventions.

Pour les producteurs de COP européens, l'enjeu des nouvelles négociations à l'OMC en matière de soutien interne est le maintien du statut de la boîte bleue. Les pays du groupe de Cairns et, à un moindre degré, les États-Unis, veulent conserver uniquement la boîte orange et la boîte verte. L'intégration des aides à l'hectare dans la boîte orange pourrait être très pénalisante pour les agriculteurs français. En 2000, ces aides représentaient trois quarts des paiements directs aux exploitations professionnelles de grandes cultures.

Malgré tout ce qui les oppose, les États-Unis et l'Union européenne ont cependant un dénominateur commun : l'importance du soutien qu'ils accordent à leurs agriculteurs. Américains et Européens doivent trouver les moyens de concilier leurs subventions avec les exigences de libéralisation formulées notamment par les pays en développement.

---

<sup>24</sup> Guy Lemaitre et Valérie Leveau, *Coûts de production comparés. Le blé français et ses concurrents*, Perspectives Agricoles n° 278, avril 2002.

## CONCLUSION

Sur la base des données 2000, les exploitations américaines spécialisées en céréales et oléo-protéagineux, telles que définies dans cette étude, sont trois fois plus grandes que leurs homologues françaises, emploient en moyenne le même nombre d'actifs et dégagent le même revenu courant avant impôts.

Ces résultats sont similaires à ceux de 1996. En revanche, il en va différemment des aides directes.

- En période de prix à la production élevés, comme en 1996, les producteurs de COP américains reçoivent moins d'aides directes que les producteurs français et leurs aides couvrent une moindre part de la production et du revenu de l'exploitation. ;
- En période de prix bas, comme en 2000, les producteurs de COP américains reçoivent des aides complémentaires de garantie de prix (*marketing loan*) et de protection du revenu (aides d'urgence). En conséquence, leurs aides sont comparables voire supérieures à celles des producteurs français. Dans les deux pays, les paiements directs sont supérieurs au revenu courant avant impôts (*tableau 14*).

*Tableau 14 - aides directes aux exploitations professionnelles de COP en France et aux États-Unis en 1996 et 2000*

	1996		2000	
	FRANCE 1/	ÉTATS-UNIS 2/	FRANCE 1/	ÉTATS-UNIS 2/
<b>Aides directes par exploitation 3/</b>	256	61	42	45
<b>Aides directes / production (%)</b>	40	6	41	30
<b>Aides directes / RCAI (%)</b>	107	29	160	176

1/ Les données françaises de 1996 ne sont pas comparables aux données françaises de 2000 en raison d'une modification de l'échantillon statistique due à la variation du taux de change du dollar

2/ Pour les États-Unis, les données excluent la valeur de la production et des aides directes versée aux propriétaires fonciers et aux contractants, ainsi que les charges payées par ces derniers

3/ En 1996 : résultats en 1 000 francs, comparaison effectuée sur la base de 1 \$ = 5,12 francs. En 2000 : résultats en 1 000 euros, comparaison effectuée sur la base de 1 \$ = 1,085 euros soit 7,12 francs

Source : Agri US Analyse d'après MAAPAR et USDA

Ces résultats doivent être interprétés avec précaution, en raison de la variation des taux de change. Toutefois, l'évolution des ratios d'aides en pourcentage de la production et du RCAI depuis 1996 montre sans ambiguïté l'accroissement de la dépendance du revenu agricole aux soutiens publics, surtout aux États-Unis. Entre les campagnes 1996/97 et 2001/02, les aides directes aux exploitations de grandes cultures ont quadruplé, passant de 5,2 à 20,8 milliards de dollars. Elles sont estimées à 17,1 milliards de dollars en 2001/02.

La politique agricole américaine est donc très flexible. Lorsque les cours s'effondrent, les pouvoirs publics peuvent jouer de différents leviers pour protéger le revenu des agriculteurs : hausse des paiements directs, mais aussi augmentation de certains soutiens à l'exportation (garanties de crédit, aide alimentaire). Cette flexibilité est critiquable car elle fait supporter aux autres pays le poids du déséquilibre de l'offre et de la demande aux États-Unis. Mais elle montre la nécessité, dans le contexte de libéralisation des politiques agricoles à l'OMC, du maintien d'un filet de sécurité des revenus. La composition de ce filet de sécurité (prix garantis, assurance récolte, assurance revenu, aides directes...) et le degré de protection qu'il doit fournir contre les fluctuations des rendements et des prix agricoles sont des enjeux cruciaux de la PAC à moyen terme.

Les exploitations françaises se caractérisent par le fait que leurs aides directes restent élevées, en pourcentage du revenu net, même en période de prix hauts. Compte tenu de l'orientation actuelle de la PAC, on peut se demander si cette différence dans le montant des aides est justifiée, en partie, par la fonction d'occupation du territoire que remplissent les exploitations françaises, en moyenne trois fois moins étendues. Si l'on retient comme critère le nombre d'actifs agricoles par hectare de surface agricole utilisée, la réponse est négative<sup>25</sup>.

Il reste à déterminer quels sont les instruments les plus efficaces pour, d'une part, accroître la productivité des exploitations et, d'autre part, inciter les agriculteurs à répondre aux préoccupations non commerciales de la société. Et comment ces instruments peuvent être conciliés au sein de la PAC et entérinés à l'OMC.

---

<sup>25</sup> En 2000, les exploitations de COP françaises occupent environ trois fois plus d'actifs (UTA) par hectare que leurs homologues américaines et procurent à la main d'œuvre familiale (chef d'exploitation compris) un revenu par UTA comparable à celui obtenu aux États-Unis. Mais la valeur des aides directes par hectare en France est aussi presque trois fois plus élevée. En d'autres termes, pour un montant donné d'aides directes par hectare, les exploitations de COP dans les deux pays emploient pratiquement le même nombre d'actifs par hectare.



**Notes et Études Économiques**  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION,  
ET DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES  
**Direction des Affaires Financières**

***Renseignements :***

Sous-Direction de l'Évaluation, de la Prospective et des Études – tél. : 01.49.55.42.09  
78, rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP

***Diffusion :***

Service Central des Enquêtes et Études Statistiques  
Bureau des ventes – BP 88  
31326 – Castanet Tolosan cedex

***Vente au numéro :***

mel : [agreste-ventes@agriculture.gouv.fr](mailto:agreste-ventes@agriculture.gouv.fr)

fax : 05.61.28.93.66

***Abonnement :***

tél. : 05.61.28.93.05

**Prix : 9,91 €**